

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2023	O6	O1
----	------	----	----

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 CCAS 2023**

**En exercice** : 17 L'an deux mil vingt-trois, le treize décembre, à dix-neuf heures,  
**Présents** : 11 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,  
**Absents représentés** : 4 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
**Absents excusés** : 2 Monsieur Marc TOURELLE, Président.  
**Absents** : 0  
**Votants** : 15

**Membres présents** : Marc TOURELLE, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Delphine FOURCADE, Pauline LACLEF, Jean-Michel RAGUENES, Sylvie HAUF, Jean-Michel ARNOUX, Laurent HIBARRONDO, Danielle DUREL, Liliane MORELLEC

**Absents excusés et représentés** :

Armelle LUCAS de PESLOUAN : pouvoir à Delphine FOURCADE  
André BLUZE : pouvoir à Patrick KOEBERLE  
Isabelle DANSETTE : pouvoir à Pauline LACLEF  
Louis-Georges THANNBERGER : pouvoir à Liliane MORELLEC

**Absentes excusées** : Anne PICHON, Christine HANQUEZ

\*\*\*\*\*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n°2023-03-02 du 15 juin 2023 adoptant le Compte Administratif de 2022 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2023-02-01 du 06 avril 2023 adoptant le Budget Primitif du CCAS de Noisy le Roi de 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°2023-05-01 du 30 novembre 2023 adoptant le Budget supplémentaire du CCAS de Noisy le Roi de 2023 ;



CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative n°1 pour ajuster les prévisions sur les charges de personnel, pour l'année 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur Monsieur KOEBERLE ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

1°) ADOPTE par chapitre la décision modificative n°1 du budget du CCAS de Noisy le Roi, de l'exercice 2023, comme suit :

FONCTIONNEMENT											
DEPENSE						RECETTE					
CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	DM1	Cumul Crédits Votés	CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	DM1	Cumul Crédits Votés
011	Charges à caractère général	24 700,00	-	-	24 700,00	002	Résultat reporté	-	57 043,49	-	57 043,49
012	Charges de personnel	382 319,00	15 000,00	11 000,00	408 319,00	013	Atténuation de charges	15 000,00	-	-	15 000,00
014	Atténuation de produits	-	-	-	-	70	Produits des services	274 200,00	21 200,00	-	295 400,00
65	Charges de gestion courante	306 420,00	-	-11 000,00	295 420,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	-	-	-	-
66	Charges financières	-	-	-	-	731	Fiscalité locale	-	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	-	74	Dotations et participations	427 739,00	-	-	427 739,00
68	Dotat* aux amortissements et provisions	-	-	-	-	75	Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
042	Opération d'ordre	3 500,00	-	-	3 500,00	76	Produits financiers	-	-	-	-
022	Dépenses imprévues	-	-	-	-	77	Produits exceptionnels	-	-	-	-
023	Virement à la section d'investissement	-	6 200,00	-	6 200,00	042	Opération d'ordre	-	-	-	-
		716 939,00	21 200,00	-	738 139,00			716 939,00	78 243,49	-	795 182,49
INVESTISSEMENT											
DEPENSE						RECETTE					
CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	DM1	Cumul Crédits Votés	CHAP	LIBELLE	Crédits Votés (BP + RAR)	BS	DM1	Cumul Crédits Votés
001	Résultat reporté	-	-	-	-	001	Résultat reporté	-	55 356,73	-	55 356,73
10	Dotations et fonds propres	-	-	-	-	10	Dotations et fonds propres	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
020	Dépenses imprévues	-	-	-	-	1068	Affectation résultat	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	3 500,00	6 200,00	-	9 700,00	040	Opération d'ordre	3 500,00	-	-	3 500,00
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
		-	-	-	-	16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
		-	-	-	-	021	Virement de la section de fonct	-	6 200,00	-	6 200,00
	Restes à Réaliser 2022	-	-	-	-		Restes à Réaliser 2022	-	-	-	-
		3 500,00	6 200,00	-	9 700,00			3 500,00	61 556,73	-	65 056,73
		720 439,00	27 400,00	-	747 839,00			720 439,00	139 800,22	-	860 239,22

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures  
A NOISY-le-ROI, le 14 décembre 2023  
Le Président,



Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.  
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération  
Publiée le 5 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
078-267801322-20231213-2023-06-01-DE  
Date de réception préfecture : 18/12/2023